

En termes de démarches dématérialisées :

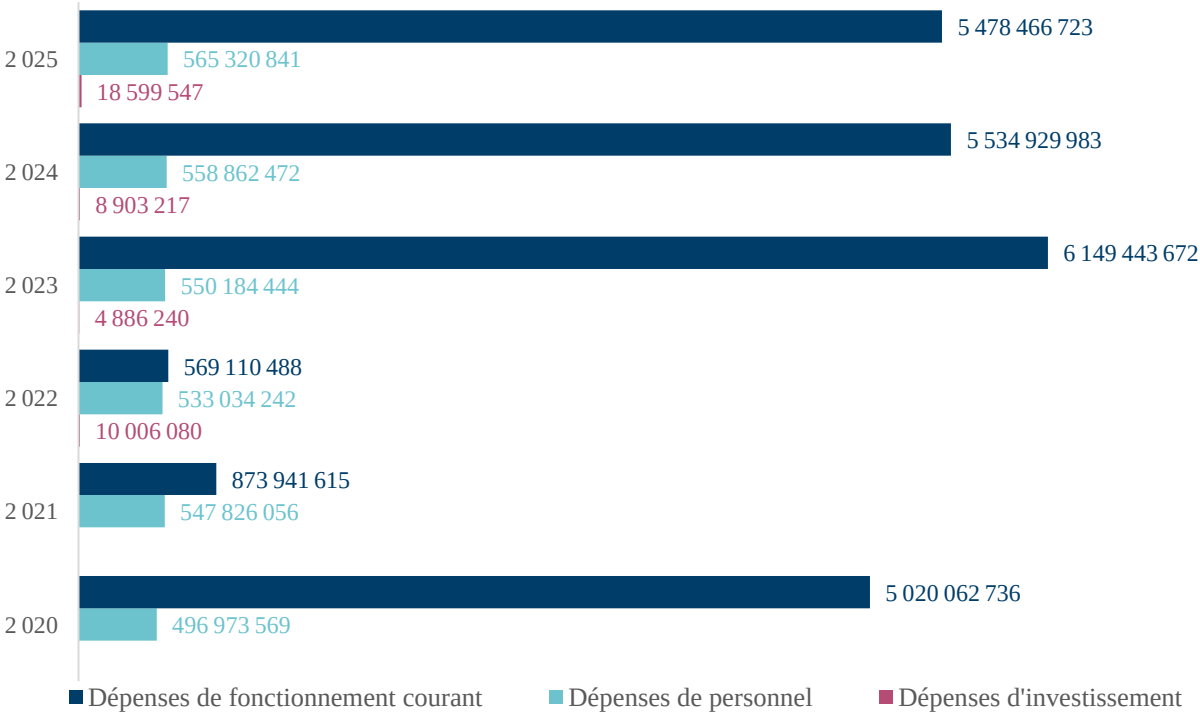
- Au travers de mes-demarches.gov.pf :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	Nombre de dossiers traités en 2025
Modification de dossier de déclaration d'existence	2
43 formulaires de pré-inscription pour l'apprentissage	1119
ICRA - Questionnaire d'éligibilité à la SAE	0
ICRA – inscription à la réunion d'information	2160
ICRA – justificatif de prime	49
ICRA – déclaration mensuelle d'activité	4500

CSE – 1.0 (demande initiale)	15
CSE – Etat réel	55
Formulaire de suivi de l'insertion post-stage MAE	0
Signalement d'irrégularité lors d'un stage MAE	54
Fiches de suivi stage MAE – circo : CAE	159
Fiches de suivi stage MAE – circo : CDV	3
Fiches de suivi stage MAE – circo : SIH	33
Bilan d'évaluation de stage MAE	1119

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	5 478 466 723	565 320 841	18 599 547
2 024	5 534 929 983	558 862 472	8 903 217
2 023	6 149 443 672	550 184 444	4 886 240
2 022	569 110 488	533 034 242	10 006 080
2 021	873 941 615	547 826 056	0
2 020	5 020 062 736	496 973 569	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	7	33	11	5	56	65%
STA	Stagiaire FPT		2			2	2%
ANT	Agent non titulaire	9	6	5		20	23%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		6	1		7	8%
	Autres	1				1	1%
	Total effectif	17	47	17	5	86	100%
	Part en %	20%	55%	20%	6%	100%	

3.4.43 Secrétariat général du Conseil économique, social, environnemental et culturel (SG-CESEC)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble Te Raumaire, avenue Pouvana'a a Oopa, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 1657 – 98713 Papeete
Téléphone	40 41 65 00
Courriel	cesec@cesec.pf
Site internet	https://www.cesec.pf/
Page Facebook	https://www.facebook.com/cesec.polynesie/
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 16h ; Vendredi : 7h30 à 15h
Secrétaire générale	Madame Alexa BONNETTE

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 106 CM du 23 janvier 2009 portant nomination de Mme Alexa BONNETTE en qualité de secrétaire général du Conseil économique, social et culturel

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Vice-présidence, ministère des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes, de la communauté LGBT + et des relations avec les institutions (VP).

Présentation générale et attributions

Le Secrétariat général est un service créé au sein du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) dirigé par un secrétaire général nommé par arrêté du conseil des ministres après consultation du président du CESEC.

Ce service apporte son assistance aux travaux de l'institution.

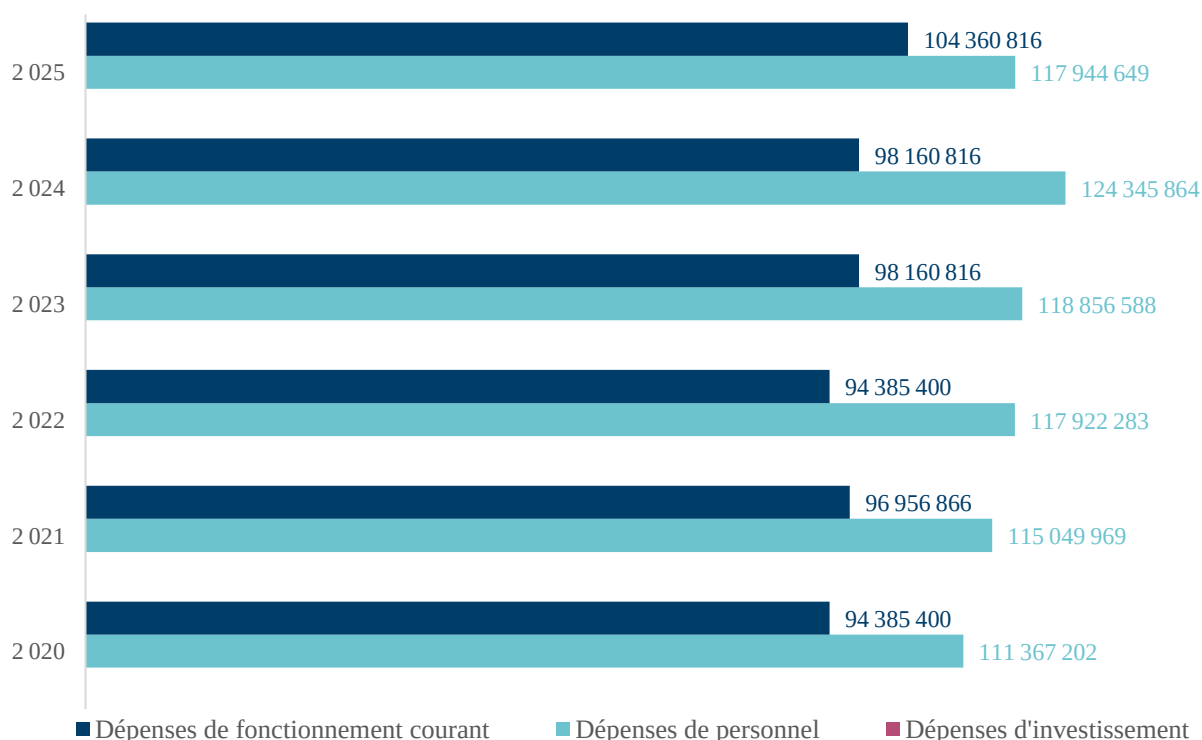
Il est chargé :

- D'assister les membres dans leurs études et dans l'élaboration des rapports et avis du Conseil ;
- D'organiser les réunions, d'élaborer les procès-verbaux et la mise en forme des rapports et avis ;
- De réaliser l'ensemble des opérations relatives au budget de l'Institution et à son exécution ;
- D'assurer les tâches de secrétariat, d'accueil du public et des membres, d'appels téléphoniques, de courrier, de reprographie.

Il est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au CESEC et régis selon les modalités prévues par leurs statuts respectifs.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	104 360 816	117 944 649	0
2 024	98 160 816	124 345 864	0
2 023	98 160 816	118 856 588	0
2 022	94 385 400	117 922 283	0
2 021	96 956 866	115 049 969	0
2 020	94 385 400	111 367 202	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	4	5		2	11	73%
STA	Stagiaire FPT				1	1	7%
ANT	Agent non titulaire	1				1	7%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration				1	1	7%
	Autres	1				1	7%
	Total effectif	6	5		4	15	100%
	Part en %	40%	33%		27%	100%	

3.4.44 Secrétariat général du gouvernement (SGG)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Quartier Broche, rue Dumont d'Urville, Présidence de la Polynésie française, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 20 52
Courriel	sgg@presidence.pf
Site internet	https://lexpol.cloud.pf/
Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 – 12h / 13h30 – 17h Vendredi : 7h30 – 12h / 13h30 – 16h
Secrétaire général	Monsieur Philippe MACHENAUD-JACQUIER

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 84-1002 AT du 20 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement du territoire
- Arrêté n° 381 CM du 23 juin 2005 portant organisation du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française

Organisation – nomination du secrétaire général

- Arrêté n° 429 CM du 20 mars 2014 portant nomination de M. Philippe MACHENAUD-JACQUIER en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française

Nomination adjoint

- Arrêté n° 1345 CM du 24 septembre 2014 portant nomination de Mlle Vaitiare FAGU en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Polynésie française

Nomination chef du secrétariat du conseil des ministres

- Arrêté n° 1595 CM du 13 août 2021 portant nomination de Mme Mareva BYOT en qualité de chef du secrétariat du conseil des ministres

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le Secrétariat général du gouvernement (SGG) a pour mission principale d'assister le Président et le gouvernement de la Polynésie française dans l'exercice de leurs attributions. Il veille au bon fonctionnement de ces institutions et à la régularité de leurs actes. Il est le garant de l'action gouvernementale. Il coordonne l'activité des services de l'administration de la Polynésie française.

A ce titre et dans le respect des instructions du Président de la Polynésie française, il a pour attributions :

- La mise en place des gouvernements et l'organisation du travail gouvernemental ;
- L'assistance dans l'élaboration des actes et le conseil dans le choix des procédures ;
- Le conseil juridique ;
- La mise en forme et le suivi des procédures liées aux travaux du conseil des ministres ;
- Le recueil et la diffusion des normes juridiques de la Polynésie française ;
- La coordination et le contrôle de la défense des intérêts de la Polynésie française devant les juridictions ;
- L'enregistrement, la notification, la diffusion, la transmission et la conservation des actes ;
- La direction de la publication au Journal officiel de la Polynésie française ;
- La préparation, la coordination et le suivi de conventions liant l'Etat et la Polynésie française ;
- Le suivi des projets du gouvernement portés devant l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel en liaison avec le ministère désigné à cet effet ;
- La chancellerie de l'ordre de Tahiti Nui.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- **Le développement du site Lexpol en reo maohi :**
- **L'augmentation du nombre de rubriques traduites**

Depuis l'ouverture au public, le 1er janvier 2025, de la version miroir du site Lexpol en langue tahitienne, un développement a permis la mise en place d'une fonctionnalité dédiée à la traduction de la page d'accueil. Grâce à cette avancée, l'équipe